

REPUBLIQUE FRANCAISE Canton de Pontoise Département du VAL d'Oise NEUILLY EN VEXIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

OBJET: APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020

Vu le Compte de Gestion du budget communal présenté par le Trésorier pour l'année 2020, Après s'être fait présenter tous les documents budgétaires de la commune relatifs à l'exercice 2020,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif Communal et le Compte de Gestion du Trésorier de Magny en Vexin,

Sur le rapport de Madame Le Maire qui présente le compte de gestion 2020 transmis à ce jour par le trésorier principal de Magny en Vexin en charge de la gestion de la commune. Elle indique que ce compte de gestion est conforme à la situation des comptes tenus en mairie.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé pour l'année 2020 par le trésorier principal de Magny en Vexin, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve et en conséquence décide de l'approuver,

Et autorise le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Fait et délibéré le 12 avril 2021

Le Maire Daisy DESLANDES

Pour copie certifiée conforme.

Publiée le :

Transmis au contrôle de légalite AVR. 2021

Nombre de conseillers

-En exercice: 11

-Présents :

-Votants:

0 k

- Pouvoir:

. . . .